

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Arrêté N° 1/25/0458 du 24 mars 2026, la société SUDWAND S.A. est autorisée pour la modification d'une éolienne et d'un poste de transformation (1/23/0350) sur un site inscrit au cadastre de la commune de Dippach, sous le numéro 1117, section B de Bettange-sur-Mess.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 26 mars 2026

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Le secrétaire ff,

(s.) Jeff BUFFADINI